



## ACADÉMIE DE BORDEAUX



### CONCOURS REGION ACADÉMIQUE NOUVELLE AQUITAINE DES JEUNES TALENTS DES MÉTIERS DE LA COIFFURE

en partenariat avec  
**L'Oréal professionnel**

#### Objectifs du concours :

- Valoriser les talents des élèves et des équipes pédagogiques investies
- Promouvoir les métiers de la coiffure auprès du grand public et des professionnels
- Renforcer les liens entre l'école et les acteurs économiques du secteur
- Encourager la créativité, l'autonomie et l'engagement des jeunes
- Consolider les compétences professionnelles et les habiletés sociales des participants
- Développer la culture du projet, en intégrant toutes les étapes d'une démarche concrète

Vous trouverez, ci-après, le règlement de ce concours.

Nous espérons qu'il suscitera votre intérêt et nous restons à votre disposition pour échanger à ce sujet. Ce document formalise les échanges que nous avons eus avec les équipes de coiffure lors des réunions de rentrée.

Les dossiers d'inscription des participants (cf. pages 7, 8 et 9) sont à envoyer à [jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr](mailto:jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr) avant le vendredi 7 novembre 2025.

Le président de jury

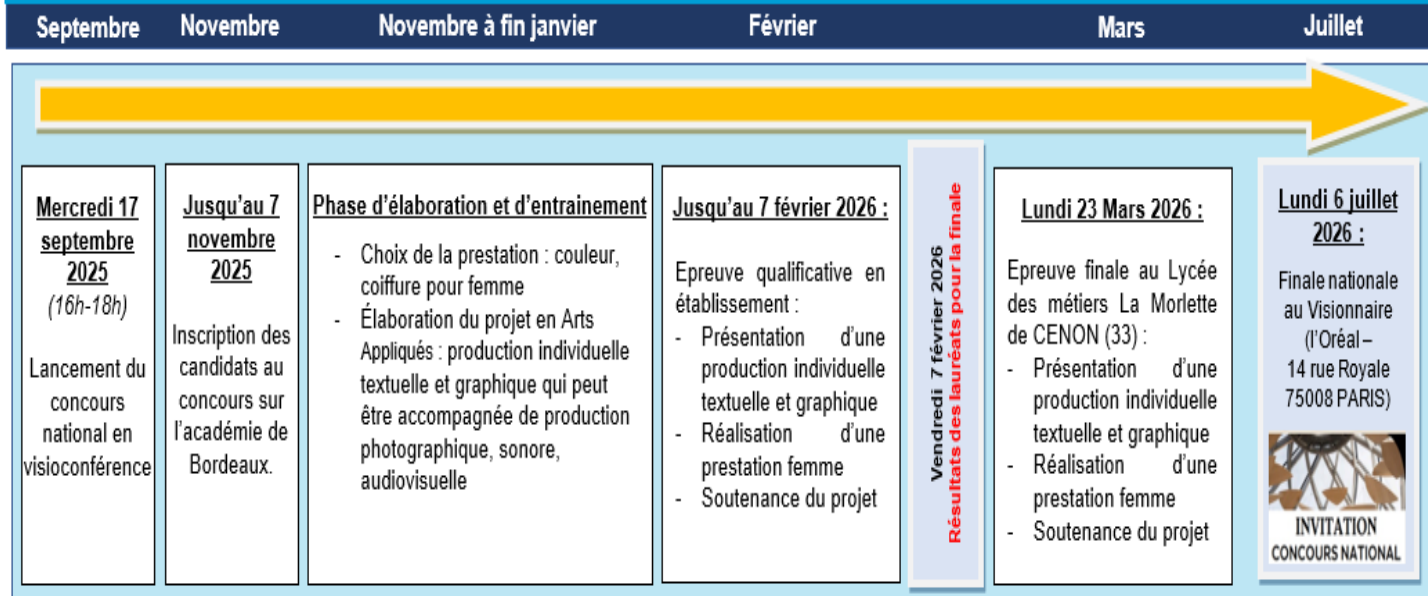
Jérémie RANQUE

Inspecteur de l'Éducation nationale  
chargé de l'enseignement technique (SBSSA)

## Présentation du concours :

2025-2026

### Concours des Métiers de la coiffure : Les continents



THÉMATIQUE GÉNÉRALE :

**Les continents**

Domaine :

**L'inclusion**



Il est attendu pour le domaine de ne pas se limiter à la simple transposition littérale d'éléments mais de réfléchir à la notion de référence, d'éléments évocateurs, de connotations... qui permettront de reconnaître le domaine.

À cette fin les planches de recherche et de tendance doivent permettre de comprendre explicitement la démarche réflexive d'investigation ainsi que les liens entre le domaine et le projet de coiffure proposé.

L'interprétation du domaine est libre afin de laisser la possibilité au candidat de développer sa créativité.

La notion de **santé et sécurité au travail** devra être systématiquement prise en compte tout au long des démarches d'investigation, de réalisation et de présentation sur l'intégralité des épreuves.

L'épreuve de sélection est la même, quel que soit le diplôme préparé par le candidat. En revanche, l'épreuve finale se définit par 2 épreuves distinctes :

- une pour les apprenants préparant un **certificat d'aptitude professionnelle (CAP) métiers de la coiffure / certificat de spécialisation (CS) coiffure coupe couleur**,
- une pour ceux préparant un **baccalauréat professionnel (BCP) métiers de la coiffure / brevet professionnel (BP) coiffure**.

## Épreuve de sélection sur la région Nouvelle-Aquitaine (phase 1 en établissement puis phase 2 finale régionale à Cenon) :

- **PARTIE 1** : la planche tendance et la planche de recherches doivent pouvoir traduire la proposition de coiffure au regard de la thématique générale et du domaine.

Le candidat réalisera ces deux planches au format A3 sur lesquelles divers éléments permettront de présenter les références ou les sources d'inspiration de la réalisation de coiffure envisagée (coupe, coloration, coiffage) en lien avec la thématique générale et le domaine.

- **La planche tendance** pourra présenter un ensemble organisé et composé de styles, d'ambiances, de textures, de couleurs, de formes, de paysages, d'objets... Elle pourra puiser son inspiration dans les domaines de la mode, de l'architecture, du design, du spectacle vivant, du cinéma, des enjeux de nos sociétés.
- **La planche de recherches** présentera les bases avancées du projet de la coiffure. Ce projet se traduira sous forme de déclinaison au choix de dessins, de croquis, de schémas, de cartes heuristiques... prenant appui sur le choix d'éléments sélectionnés dans la planche tendance.

Ces deux planches témoigneront d'un argumentaire justifiant de la démarche et des choix du candidat. Les documents collés, les croquis pourront être annotés. Il est attendu de ne pas se limiter à la simple transposition d'éléments mais de réfléchir à la notion de référence, d'éléments évocateurs, de connotations... qui permettront de comprendre la démarche d'investigation du candidat, de reconnaître le domaine choisi et le lien avec le projet de coiffure proposé

**Cette phase du projet peut être menée librement par le candidat ou avec le soutien du professeur d'arts appliqués.**

- **PARTIE 2** : la mise en œuvre du projet en lien avec la thématique générale et le domaine choisi au travers des techniques de coupe, couleur, coiffage par le candidat :
  - **Couleur** : tous les produits de coloration peuvent être utilisés à l'exception de la coloration fugace : sprays colorants, paillettes, gels colorants, mousses colorantes et mascaras de cheveux.  
**2 couleurs** sont attendues pour les **CAP/CS**.  
**3 à 4 couleurs maximum** (dont l'éclaircissement si souhaité) sont autorisées pour les **BCP/BP**.
  - **Coiffage** : tous les outils de coiffage sont autorisés. Tous les produits de finition et de construction sont permis à l'exception de ceux qui sont colorés.

Cette phase du projet peut être menée librement par le candidat ou avec le soutien du professeur de coiffure qui l'a en responsabilité.

*Attention, tous les produits utilisés par les candidats sont obligatoirement ceux de la marque L'Oréal Professionnel.*

- **PARTIE 3** : Le candidat présentera à l'oral sa démarche de projet au travers de la thématique nationale et du domaine choisi en lien avec les compétences cœur de métier :
  - La démarche utilisée pour conduire à la réalisation de la prestation (planche de recherches) et son analyse ;
  - Les points forts et les points faibles de la réalisation ;
  - La transposition de la démarche de projet choisie dans sa future pratique professionnelle : mise en exergue de la pertinence du domaine, par rapport à la filière coiffure ; mise en perspective de l'expérience tirée du concours.

Remarque : possibilité d'avoir en support les planches et/ou un support écrit (en établissement)

SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES								
CAP/MC	Épreuve de sélection académique				Épreuve finale région académique			
	Partie 1	Partie 2		Partie 3	Partie 1	Partie 2		Partie 3
Lieu	Centre de formation du candidat				Lycée des métiers La Morlette CENON pour Bordeaux,			
Date	Jusqu'au vendredi 6 février 2026				Lundi 23 mars 2026			
Durée	10 minutes	3h		10/15 minutes	10 minutes	3h		15 minutes
Intitulé	Présentation courte des planches de tendance et de recherches au regard de la thématique et du domaine	Épreuve pratique couleur, coiffage cohérence technique et esthétique au regard du niveau attendu	Conformité de la coiffure réalisée à la thématique et au domaine	Présentation et entretien sur la démarche de projet	Présentation courte des planches de tendance et de recherches au regard de la thématique et du domaine	Épreuve pratique couleur, coiffage cohérence technique et esthétique au regard du niveau attendu	Conformité de la coiffure réalisée à la thématique et au domaine	Présentation et entretien sur la démarche de projet
Points	/20	/30	/10	Facultatif	/20	/30	/10	/10

SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES								
BCP/BP	Épreuve de sélection académique				Épreuve finale académique			
	Partie 1	Partie 2		Partie 3	Partie 1	Partie 2		Partie 3
Lieu	Centre de formation du candidat				Lycée des métiers La Morlette CENON			
Date	Jusqu'au vendredi 6 février 2026				Lundi 23 mars 2026			
Durée	10 minutes	3h		10/15 minutes	10 minutes	3h		15 minutes
Intitulé	Présentation courte des planches de tendance et de recherches au regard de la thématique et du domaine	Épreuve pratique couleur, coiffage cohérence technique et esthétique au regard du niveau attendu	Conformité de la coiffure réalisée à la thématique et au domaine	Présentation et entretien sur la démarche de projet	Présentation courte des planches de tendance et de recherches au regard de la thématique et du domaine	Épreuve pratique couleur, coiffage cohérence technique et esthétique au regard du niveau attendu	Conformité de la coiffure réalisée à la thématique et au domaine	Présentation et entretien sur la démarche de projet
Points	/20	/30	/10	Facultatif	/20	/30	/10	/10

## Règlement du concours

### **Article 1<sup>er</sup>. Profil des candidats**

Ce concours est ouvert à tous les jeunes en formation initiale (CAP et BAC PRO Métiers de la Coiffure, CS Coiffure Coupe Couleur, et, BP Coiffure) des établissements des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers sans limite d'âge.

### **Article 2. Justificatifs**

Les documents d'inscription, de droit à l'image et de droit au son sont à retourner avant le 7 novembre 2025 via le DDFPT à : [jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr](mailto:jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr) pour l'académie de Bordeaux.

### **Article 3. Date et lieu du concours « Les continents »**

- L'épreuve de sélection académique se déroule dans l'établissement du candidat avant le 7 février 2025. Les résultats doivent être remontés le 7 février 2025 au plus tard à [jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr](mailto:jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr).
- L'épreuve finale région académique se déroulera le lundi 23 mars 2026 dans les locaux du lycée des métiers La Morlette à CENON (33). Les candidats sélectionnés recevront une invitation indiquant les horaires et les conditions de leurs épreuves.

### **Article 4. Matériel apporté par le candidat**

Pour réaliser l'épreuve finale, le candidat doit apporter le matériel nécessaire précisé sur la convocation.

### **Article 5. Modèle**

Pour la finale régionale, le modèle féminin peut être mineur.

Pour la finale nationale, le modèle doit être féminin majeur

### **Article 6. Frais liés au concours**

Finale régionale en académie :

- Le candidat doit apporter les supports, le matériel et les produits nécessaire aux 3 parties de l'épreuve (chaque établissement de formation peut se rapprocher de L'Oréal pour obtenir des produits).
- Les déplacements du candidat sont à la charge de son établissement de formation

Finale nationale :

- Le candidat doit apporter ses planches et accessoires (si nécessaire). Le matériel et les produits sont fournis sur place par l'Oréal Professionnel.
- Les déplacements du candidat et de son modèle sont à la charge de son établissement de formation

**Remarque : Tous les produits utilisés lors des finales par les candidats sont obligatoirement ceux de la marque L'Oréal Professionnel.**

### **Article 7. Composition du jury**

#### - **Épreuve de sélection en académie (établissement) :**

- Jury 1 évalue la planche tendance et la planche de recherches au regard de la thématique et du domaine ainsi que la conformité du résultat final de la coiffure à la thématique imposée et au domaine choisi.

Composition du jury : professeur d'arts appliqués, professeur ou professionnel de la coiffure, personnel de direction (chef d'établissement, adjoint, DDFPT) ...

- Jury 2 évalue la technicité de l'effet couleur et du coiffage en respectant la prévention des risques professionnels au regard du niveau attendu.

Composition du jury : professeurs et/ou professionnels de la coiffure.

#### - **Épreuve finale région académique (LP La Morlette à Cenon) :**

- Le jury évalue les 3 parties de l'épreuve. Il est composé de 2 à 4 personnes.
- Exemples de membres de jury : Enseignants de coiffure, professionnels de coiffure, enseignant d'arts appliqués, personnalité du monde culturel, IEN SBSSA, IEN Design et Métiers d'Art, chef d'établissement, DDF ...

**Article 8. Médiatisation et droit à l'image**

Afin d'assurer la promotion du concours, les candidats s'engagent à accepter de communiquer avec la presse (écrite, radio ou TV), avant, pendant et après le concours. Ils s'engagent aussi à signer les documents relatifs à la cession de droit à l'image, internet et réseaux sociaux.

Le concours « **les continents** » fera l'objet d'une communication spécifique sur le site des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers.

Les candidats et les enseignants/formateurs sont invités à poster les photos de leur réalisation sur les ENT et site de leur établissement.

**Article 9. Proclamation des résultats**

- Pour l'épreuve de sélection : les personnes habilitées à proclamer les résultats sont les personnels de direction de l'établissement (ou par extension le DDFPT, le responsable de formation ou le référent disciplinaire). À l'issue de l'épreuve, ils proclameront le podium et transmettront les résultats aux présidents de jury au plus tard le 7 février 2026 à
  - [jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr](mailto:jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr)
- Pour l'épreuve région académique : les présidents du jury régional proclameront le podium de la région académique Nouvelle-Aquitaine 2026 du concours des jeunes talents de la coiffure sur le thème « **les continents** ». Le lauréat de la région académique Nouvelle-Aquitaine 2026 sera qualifié pour la finale nationale qui se déroulera au Visionnaire (14 rue Royale 75008 Paris) le 6 juillet 2026.
- Pour la finale nationale : le président du jury national proclamera le podium du concours des jeunes talents de la coiffure sur le thème « **les continents** ».

**Article 8. Réclamation**

Les jurys sont souverains et leurs décisions ne peuvent être remises en cause. Aucune réclamation ne sera acceptée.

**Article 9. Acceptation du présent règlement**

Toute participation implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

**Article 10. Modification du règlement**

Les organisateurs se réservent tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure (conditions sanitaires par exemple). Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge, de quelque nature qu'elle soit, ne pourra être retenue contre les organisateurs. En cas de modification du présent règlement, les organisateurs s'engagent à en faire parvenir la teneur aux établissements, au plus tard quinze jours avant le déroulement de la finale.



Nom de l'établissement :
Coordonnées de l'établissement :
Représenté (Nom et Fonction) par :

Académie	<input type="checkbox"/> BORDEAUX	<input type="checkbox"/> LIMOGES	<input type="checkbox"/> POITIERS
----------	-----------------------------------	----------------------------------	-----------------------------------

<b>Élève</b>
Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Adresse mail :
<b>Niveau de formation</b> <input type="checkbox"/> CAP MC <input type="checkbox"/> CS 3C <input type="checkbox"/> BCP MC <input type="checkbox"/> BP Coiffure
<b>Enseignant(s) accompagnant(s)</b>
Nom, Prénom
Discipline
<b>Enseignant(s) accompagnant(s)</b>
Nom, Prénom
Discipline

Date :

Signature et cachet de l'établissement

--

Cette fiche de candidature, complétée, doit être renvoyée à Jérémie RANQUE (IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées) par courriel à l'adresse suivante : [jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr](mailto:jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr) avant le **vendredi 7 novembre 2025**.

**AUTORISATION PARENTALE DE PRISE DE VUES D'UN MINEUR**

**ET D'UTILISATION D'IMAGES LE REPRESENTANT  
ANNEE SCOLAIRE 2025/26**

Nom de l'établissement : ..... Classe : .....

Adresse /Téléphone : .....

Les photographes et prestataires missionnés par l'académie réalisent des reportages photographiques et vidéos des élèves scolarisés dans des écoles, collèges, lycées et autres lieux d'accueil des publics scolaires de l'académie, de ses personnels, et des autres membres de la communauté éducative, afin d'enrichir la banque d'images de l'académie.

Je/nous soussigné(e)(s), représentant(s) légal/légaux de la personne désignée ci-dessous :

.....

Domicilié(e) : .....

**autorise** l'académie à enregistrer, reproduire et représenter l'image et/ou la voix de mon enfant en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.

**n'autorise pas** l'académie à enregistrer, reproduire et représenter l'image et/ou la voix de mon enfant en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- d'une durée de 10 ans à compter de la signature de la présente ;
- sur tous les supports d'information et de communication imprimés ou numériques à but non lucratif, édités l'académie ;
- de l'image de mon enfant en tant que telle et/ou intégrée dans une œuvre papier, numérique ou audiovisuelle.

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, l'académie s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, le sujet ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(ent) d'un libre accès aux photos concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci\***.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Fait à : .....

Le : .....

Signature(s) manuscrite(s) de l'/des intéressé(e)(s) :  
(Précédée(s) de la mention « lu et approuvé »)

\* Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un mail à l'adresse : [dpd@ac-bordeaux.fr](mailto:dpd@ac-bordeaux.fr).

ou un courrier recommandé avec accusé de réception (accompagné des copies des photographies concernées, ou, pour une vidéo, de la copie d'écran), à l'adresse suivante : **Délégué à la protection des données - Service juridique – rectorat de l'académie de Bordeaux - 5, rue Joseph de Carayon-Latour, 33060 Bordeaux.**

Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.

**AUTORISATION DE PRISE DE VUES D'UNE PERSONNE MAJEURE  
ET D'UTILISATION D'IMAGES LA REPRESENTANT  
ANNEE SCOLAIRE 2025 / 26**

Nom de l'établissement : .....

Adresse /Téléphone : .....

Les photographes et prestataires missionnés par l'académie réalisent des reportages photographiques et vidéos des élèves scolarisés dans des écoles, collèges, lycées et autres lieux d'accueil des publics scolaires de l'académie, de ses personnels et des autres membres de la communauté éducative afin d'enrichir la banque d'images de l'académie.

Je soussigné(e) : .....

Domicilié(e) : .....

- autorise l'académie à enregistrer, reproduire et représenter mon image et/ou ma voix, en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.
- n'autorise pas l'académie à enregistrer, reproduire et représenter mon image et/ou ma voix, en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- d'une durée de 10 ans à compter de la signature de la présente ;
- sur tous les supports d'information et de communication imprimés ou numériques à but non lucratif édités par l'académie ;
- de mon image en tant que telle et/ou intégrée dans une œuvre papier, numérique ou audiovisuelle.

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, l'académie s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, le sujet dispose d'un libre accès aux photos le concernant et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci\***.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Fait à : .....

Le : .....

Signature manuscrite de l'intéressé(e) :  
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

*\* Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un mail à l'adresse : [dpd@ac-bordeaux.fr](mailto:dpd@ac-bordeaux.fr).*

*ou un courrier recommandé avec accusé de réception (accompagné des copies des photographies concernées, ou, pour une vidéo, de la copie d'écran), à l'adresse suivante : **Délégué à la protection des données - Service juridique – rectorat de l'académie de Bordeaux - 5, rue Joseph de Carayon-Latour, 33060 Bordeaux.***

*Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.*